

Association des Médecins
du canton de Genève

ASPHYXIE
DES SOINS
FIN DU LIBRE CHOIX DU MÉDECIN



**Rapport
annuel
2011**

NON

AUX RÉSEAUX IMPOSÉS

Sommaire

Billet du président de l'AMG	page 4
Assemblée générale	page 5
Conseil	page 6
Assemblée des présidents des groupes de spécialistes	page 8
Bureau du Conseil	page 9
Secrétariat	page 11
Commission de déontologie et de conciliation	page 12
Commission d'éthique pour la recherche clinique en ambulatoire	page 12
Groupe d'accompagnement des procédures en économicité	page 14
Evolution de l'effectif des membres 2011	
Nouveaux membres	page 16
Décès	page 17
Membres passifs	page 18
Membres en congé	page 18
Démissions	page 18
Etat des membres au 31 décembre 2011	page 18

Billet du président de l'AMG

L'exercice clos s'est inscrit dans la continuité. Si aucun sujet fondamentalement nouveau ne nous a occupés, ce ne fut pas pour autant une année calme. Il serait d'ailleurs illusoire et dangereux de penser que nous pourrions dormir ces prochaines années. La croissance des besoins de soins est constante. Il ne peut en être autrement : le simple examen de la démographie de la population genevoise suffit à s'en convaincre. La stabilisation actuelle des coûts repose largement sur un gel des tarifs, en d'autres termes sur une baisse du revenu des médecins. Cela n'empêche pas un certain nombre de confrères européens de penser, probablement à juste titre, que l'herbe est plus verte dans le pré genevois que chez eux. Espérons qu'ils ne seront pas déçus. Pour l'AMG, c'est toutefois un sujet préoccupant, notamment en ce qui concerne l'hétérogénéité de leur formation qui échappe au contrôle fédéral en vertu des Accords bilatéraux.

Réduire les coûts devient de plus en plus difficile sans limiter l'accès aux soins ou en diminuer la qualité. Car l'efficacité de la médecine moderne agit non seulement sur la qualité, mais sur la durée de la vie et, par conséquent, sur le besoin futur de soins. Aujourd'hui, une femme de 65 ans peut espérer vivre encore 22 ans, soit 4 ans de plus qu'il y a trente ans. Pour un homme, c'est presque 19 ans. Faut-il encore s'en réjouir? Ou craindre que la médecine, devenue l'ennemi numéro un de l'économie nationale, ne soit même plus défendue par les médecins?

Voilà bien l'intérêt des réseaux de soins intégrés pour le politique : profiter du désintérêt des médecins pour mettre en place des leviers de pilotage économique, pour le meilleur... ou pour le pire. Nous connaissons heureusement votre avis à propos des réseaux depuis notre sondage de 2010. Au sein de la FMH, la situation était moins claire. Après des débats tendus lors de la Chambre médicale du 26 mai 2011, l'AMG s'est associée à plusieurs sociétés médicales pour demander la votation générale sur une proposition d'abord acceptée, puis refusée lors d'un second vote. Il s'agissait de s'opposer fermement à la manière dont le Parlement entend développer les réseaux avec des incitatifs contraignants, notamment économiques.

A deux contre un, les membres de la FMH ont tranché contre cette modification de la loi et soutenu un référendum. Un malaise existe encore au sein des médecins de famille : leur société faïtière reste favorable à cette modification de la loi, alors qu'un doute persiste quant à la position majoritaire de sa base. La récolte de signatures pour le référendum a cependant été menée tambour battant avec un résultat remarquable, soit plus de 131'000 signatures valables alors qu'il en fallait 50'000. Le vote n'est pas encore gagné et il faudra expliquer et convaincre.

Seul bémol, l'enthousiasme pour le référendum a éclipsé l'initiative *Pour la transparence de l'assurance-maladie* lancée en automne 2010. La mobilisation pour l'initiative a été exceptionnelle à Genève. Mais, comptant essentiellement sur les médecins pour récolter les signatures, nous devons avoir un fort soutien de nos collègues suisses-alsémiennes, qui ont hélas manqué le rendez-vous. Ce n'est cependant pas qu'un échec. Le débat a été lancé sur ce sujet et nous avons gagné une expérience politique utile. Or c'est sur le terrain politique que l'avenir du système de santé se jouera ces prochaines années.

A vous tous, mentionnés dans ce rapport ou restés dans l'ombre, qui avez porté l'AMG et ses nombreuses actions, je dis ici notre grande reconnaissance.

Dr Pierre-Alain Schneider
22 avril 2012

Assemblée générale

Durant l'exercice 2011, l'AMG a tenu ses deux Assemblées générales statutaires les 30 mai et 21 novembre 2011.

L'Assemblée tenue le 30 mai 2011 :

- a reçu les **nouveaux membres qui ont prêté serment** (cf. pages 16 et 17) ;
- a adopté le **rapport annuel** de l'AMG 2010 ainsi que les comptes pour l'exercice 2010, sans abstention ni opposition, décharge en étant ainsi donnée au Conseil ;
- a entendu le conseiller d'Etat **Pierre-François Unger**, en charge du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), faire un exposé sur le thème : *Clause du besoin ou pénurie : quel avenir pour la santé à Genève ?*

L'Assemblée du 21 novembre 2011 :

- a reçu les **nouveaux membres qui ont prêté serment** (cf. pages 16 et 17) ;
- a **réélu au Conseil** pour un nouveau mandat les docteurs **Didier Châtelain, Alain Lironi** et **Michel Matter**, et **élu** les docteurs **Florence Emery Montant, Joachim Karsegard, Mitsuko Kondo Oestreicher** et **Philippe Vandepas**.
- a adopté le **budget 2012** à l'unanimité avec 3 abstentions ;
- a maintenu, à l'unanimité avec 3 abstentions, la **cotisation 2012** au niveau de la cotisation 2011 (730 F, y compris la cotisation SMSR) ;
- conformément à l'article 13, al. 2, lettre e, a reconduit (2^e renouvellement), sans abstention, le mandat de **Mme Françoise Sapin**, de la fiduciaire FIDUSAP, en charge de la révision des comptes de l'AMG depuis sa désignation par l'Assemblée générale du 16 novembre 2009 ;
- a désigné, à l'unanimité, sans abstention, ses **délégués à la Chambre médicale de la FMH** et à la Société médicale de la Suisse romande pour les années 2012 à 2015 ;
- a entendu un **exposé du Dr Jacques de Haller**, président de la FMH, sur le thème : *La FMH et la politique après la votation générale.*



Conseil

Durant l'exercice 2011, le Conseil s'est réuni à onze reprises, une séance supplémentaire ayant été organisée avec les présidents des groupes de spécialistes le 31 octobre. Présidé par le Dr Pierre-Alain Schneider, président de l'AMG, il était composé durant cette année des docteurs Jean-Claude Brückner, Bertrand Buchs, Jacqueline Caillat, François Cerruti, Didier Châtelain, Michel Forni, Jean-Pierre Grillet, Marc Lacour, Alain Lironi, Jean Locher, Michel Matter, Bernadette Maurice, Michel Montessuit, Alain Naimi, Alain Souche, Jean-Michel Gaspoz (HUG), Jacques Philippe (Faculté de médecine) et Patrick Saudan (AMAHUG). L'AMIG n'a malheureusement pas pu remplacer son représentant.

Outre ses tâches statutaires, en particulier celles relatives à la qualité de membre de l'AMG, le Conseil a traité notamment les dossiers suivants lors de ses diverses séances :

17 janvier 2011

Révision du TARMED (audition de M. Ernst Gähler, membre du Comité central de la FMH, en présence de M. Jacques de Haller, président de la FMH, et Mme Monique Gauthey, membre du Comité central)

Valeur du point tarifaire

14 février 2011

Initiative fédérale *Pour une caisse maladie publique*

Avenir de CTESIAs : première discussion

Adoption de la position de l'AMG sur les réseaux

Grille salariale des assistantes médicales

21 mars 2011

Concept des « Soins aigus de transition (SAT) » (audition du Dr Marius Besson)

Affaires juridiques

Soins intégrés

Avant-projet d'une nouvelle Constitution pour Genève

Soutien à l'initiative cantonale *Pour la mobilité douce*

18 avril 2011

Rénovation de la salle de conférence

Résultats de l'enquête 2011 sur la couverture des soins ambulatoires

Contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative *Oui à la médecine de famille*

Financement hospitalier 2012 et DRG

16 mai 2011

Enquête DRG 2011 sur la couverture des soins ambulatoires
Swiss DRG version 1.0
Responsabilité légale de la responsabilité des infirmier-e-s
Projet de contrat modèle pour les assistantes médicales

27 juin 2011

Contre-projet à l'initiative fédérale *Oui à la médecine de famille* : réponse de l'AMG à la consultation
Initiative fédérale *Pour la transparence de l'assurance-maladie* : plan de relance
Groupes transversaux à l'AMG
Adoption du contrat modèle pour les assistantes médicales

5 septembre 2011

Nouvelle procédure d'examen des candidatures à l'AMG
Soins intégrés : votation générale de la FMH sur le lancement d'un référendum
Relance de l'initiative *Pour la transparence de l'assurance-maladie*

3 octobre 2011

Votation générale de la FMH et référendum sur les réseaux de soins intégrés
Clause du besoin

31 octobre 2011 (séance extraordinaire)

Levée de la limitation des admissions à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire (fin de la clause du besoin)

7 novembre 2011

Référendum contre la loi fédérale sur les soins intégrés
Initiative *Pour la transparence de l'assurance-maladie*
Fin de la clause du besoin

5 décembre 2011

Satisfaction professionnelle des médecins genevois (1998-2007) :
exposé du Professeur Thomas Perneger
Valeur du point tarifaire
Référendum contre la loi fédérale sur les soins intégrés
Initiative fédérale *Pour la transparence de l'assurance-maladie*
Contrôle des honoraires

Assemblée des présidents des groupes de spécialistes

L'Assemblée des présidents s'est réunie à cinq reprises durant l'exercice 2011. Cette assemblée se compose de l'ensemble des présidents de groupe des spécialités représentées à l'AMG. Il s'agit d'un organe consultatif, qui a pour but de faciliter les flux d'information dans les deux sens entre les groupes et le Conseil. Se réunissant dans la semaine qui précède une réunion du Conseil, elle est habilitée à émettre des préavis à son intention sur les sujets qu'il est appelé à traiter.

Lors de ses diverses séances, l'Assemblée des présidents a notamment abordé les sujets suivants :

12 janvier 2011

Révision TARMED

Valeur du point tarifaire

16 mars 2011

Application de l'ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux (ODIM) : rapport du Groupe de travail présidé par le Dr Konstantine Buxtorf Friedli

Audition du Dr Jacques-André Romand, médecin cantonal

Position de l'AMG sur les soins intégrés

11 mai 2011

Enquête AMG sur la couverture des soins ambulatoires

Initiative fédérale *Pour la transparence de l'assurance-maladie*

31 août 2011

Votation générale de la FMH sur le lancement d'un référendum contre la loi fédérale sur les soins intégrés

Place à donner aux groupes transversaux de spécialistes

Préavis demandés aux groupes concernant les candidatures à l'AMG

Initiative fédérale *Pour la transparence de l'assurance-maladie*

Nouvelles du front tarifaire

Réponse de l'AMG à la consultation sur le contre-projet à l'initiative fédérale

Oui à la médecine de famille

Contrat modèle proposé pour les assistantes médicales

2 novembre 2011

Fin de la clause du besoin (limitation de l'ouverture de cabinets)

Chambre médicale de la FMH du 26 octobre 2011

Référendum contre la loi fédérale sur les soins intégrés

Initiative fédérale *Pour la transparence de l'assurance-maladie*

Bureau du Conseil

Durant l'exercice 2011, le Bureau a été composé des docteurs Pierre-Alain Schneider, président, Michel Matter, vice-président du Bureau, Jean-Claude Brückner, trésorier, Didier Châtelain secrétaire, et Alain Souche. Il s'est réuni hebdomadairement le lundi comme à l'accoutumée (38 séances). En outre, en date des 19 et 20 août, il a tenu une séance hors les murs consacrée à la révision de la loi sur les professions médicales universitaires (LPMed), à une nouvelle procédure d'examen des candidatures à l'AMG, à la relance de l'initiative *Pour la transparence de l'assurance-maladie*, au renouvellement du Conseil et aux élections fédérales aux Chambres fédérales.

Le Bureau de l'AMG traite les affaires en cours et prépare les dossiers à l'intention du Conseil, de l'Assemblée des présidents des groupes de spécialistes et de l'Assemblée générale. Son rôle est également de recevoir des représentants des associations ou organismes qui souhaitent exposer leur point de vue auprès de l'AMG. Il assume en outre la fonction de comité de rédaction de *La lettre de l'AMG*.

Parmi les centaines d'objets traités en 2011, on se contentera ici de souligner les grandes problématiques qui ont le plus mobilisé le Bureau durant cet exercice :

- **En liaison avec la politique professionnelle** : soutien aux médecins concernés par une procédure d'économicité initiée par Santésuisse (cf. en page 14), adaptation des conventions signées avec des assureurs sur les modalités de fonctionnement des assurances complémentaires d'hospitalisation demi-privée et privée, valeur du point tarifaire, développement du magazine *Planète Santé*, annuaire grand public des professionnels de la santé.
- **En liaison avec la politique du canton** : *monitoring* des coûts de la santé, projet *e-toile*, gestion des droits de pratique dans le cadre de la clause du besoin, remises de gré à gré, commissions de structure chargées d'étudier les ouvertures de postes universitaires, désignation de membres dans des commissions officielles de l'Etat, avant-projet de nouvelle Constitution cantonale, nouveau droit de protection des mineurs et des adultes, mises au point des procédures relatives à l'incinération et l'assistance au suicide.
- **En liaison avec la politique fédérale** : préparation de la prise de position de l'AMG sur les réseaux de soins intégrés, suivi de la récolte des signatures en faveur de l'initiative fédérale *Pour la transparence de l'assurance-maladie*, référendum contre la loi sur les réseaux des soins.

Sur le plan administratif : plaintes concernant des honoraires, application du TARMED, affaires judiciaires, tracas causés par les assureurs, relations avec l'Association genevoise des assistantes médicales (absence de convention, cours de perfusion à donner aux assistantes médicales), préparation des comptes et des budgets, gestion du personnel.



Le président de l'AMG, qui préside le Bureau, le Conseil et l'Assemblée des présidents, a conduit d'innombrables séances à l'AMG, entretenu des contacts avec des organismes variés et participé comme représentant de l'AMG à des séances :

- de la FMH : Chambre médicale, Assemblée des délégués, Groupe de travail *e-health*
- de la Société médicale de la Suisse romande
- de la Conférence des sociétés cantonales de médecine
- de commissions du Département des affaires régionales, l'économie et de la santé/ Direction générale de la santé, comme la *Commission quadripartite consultative en matière de limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire*, chargée de donner des avis concernant les demandes de dérogation à la clause du besoin, et le *Groupe de travail de haut niveau chargé de proposer et coordonner une série d'actions visant à lutter contre la pénurie des professionnels de la santé*
- de la Faculté de médecine, des Hôpitaux Universitaires de Genève (Conseil d'administration) et de la Fondation « Artères » (Conseil de fondation).

Le président a mené l'enquête annuelle auprès des membres de l'AMG concernant leur perception de la couverture des soins ambulatoires sur le canton de Genève.

De nombreux membres de l'AMG ont participé :

- à la vie de la FMH : les docteurs Bertrand Buchs, Didier Châtelain, Jean-Pierre Grillet, Michel Matter, Alexandre Mossaz, Philippe Rheiner, Charles Selleger et Alain Souche comme *délégués à la Chambre médicale* ; le Dr Claus Bally comme *délégué aux questions d'assistantes médicales* depuis 1981 ; pour mémoire, le Dr Jacques de Haller, président de la FMH, préside le *Comité central* de la FMH, auquel participe également le Dr Monique Gauthey ;
- à diverses commissions d'ici et d'ailleurs, comme le *Comité du Projet pilote e-toile* (Dr Gilles Mérier), la *Commission consultative chargée d'évaluer les titres étrangers en médecine* (Dr Alain Souche), la *Commission consultative en matière de planification hospitalière* (Dr Jean-Claude Brückner), la *Commission de coordination du réseau de soins* (Dr Aditya Sant), le *Conseil interprofessionnel pour la formation* (Dr Jean-Jacques Winkelmann), le *Groupe informel de coordination entre la FSASD, les HUG et l'AMG* (Dr Didier Châtelain), le *Réseau de Soins Asile* de l'Hospice général (Dr Philippe Schaller), le *Conseil d'administration de CTESIAS* (docteurs Philippe Rheiner, président, et Jean-Claude Brückner).

Secrétariat

Sur le plan de son personnel (3,6 postes répartis entre 4 collaborateurs), la marche du secrétariat en 2011 a été marquée par la stabilité.

Sur le plan opérationnel, l'équipe du secrétariat :

- a répondu aux usuelles, mais innombrables demandes d'informations de patients ou de médecins relatives aux domaines les plus divers : recherche d'un médecin, attribution des droits de pratique, ouverture ou fermeture d'un cabinet, procédures d'économicité ouvertes par Santésuisse, annuaires escrocs, secret médical, transmission des dossiers aux patients, commandes d'imprimés divers, questions d'assurances, problèmes de personnel dans les cabinets médicaux, conditions d'adhésion à l'AMG, questions d'honoraires ou de déontologie, etc.
- a organisé la tenue des deux Assemblées générales, assuré le secrétariat du Conseil, de l'Assemblée des présidents des groupes de spécialistes, du Bureau et des commissions de l'AMG (commission de déontologie et commission d'éthique)
- a assuré l'organisation de deux séminaires à l'intention des médecins nouvellement installés (les 9 et 10 mars : 25 participants, et les 12 et 13 octobre 2011 : 27 participants)
- a organisé le jeudi 5 mai, en collaboration avec l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), un séminaire sur le thème *Promotion de la santé mentale au travail : Enjeux, moyens et initiatives*, suivi par 248 participants
- a assuré la parution de *La liste officielle des membres 2011*, de dix numéros de *La lettre de l'AMG* et de la revue de presse quasi quotidienne de l'AMG sur son site Internet et, pour la première fois, la parution d'un *Annuaire genevoise des professionnels de la santé 2011* à destination de tous les ménages du canton
- a assuré pour l'ensemble de la Suisse, et avec le renfort d'une collaboratrice bénévole, le secrétariat de l'initiative fédérale *Pour la transparence de l'assurance-maladie* (*Halte à la confusion entre assurance de base et assurance complémentaire*) : réception des signatures de centaines de communes, contrôle, envoi aux communes pour validation, gestion des retours des communes, etc.
- géré la mise à jour quotidienne du site Internet de l'AMG : www.amge.ch, et celui de l'initiative *Transparence* : www.initiative-transparence.ch



Commission de déontologie et de conciliation (CDC)

Membres (depuis septembre 2008) : Docteurs Pierre Beck (président, interniste), Christiane Blanchard (psychiatre), Jean-Marc Reymond (interniste), Claudio Soravia (chirurgien), assistés de M^e Philippe Ducor et de Mme Françoise Perrier, secrétaire.

La Commission de déontologie et de conciliation (CDC) s'est réunie neuf fois au cours de l'année 2011 pour traiter vingt-quatre litiges relevant de sa compétence, concernant des plaintes de médecins, de patients ou d'institutions.

Certains de ces litiges ont été réglés par conciliation (1), d'autres ont suivi la procédure usuelle en cas du maintien de la plainte pour aboutir à un classement sans suite (14) ou à un classement assorti d'une sanction (3). Certaines affaires sont toujours ouvertes (6).

Vingt-deux médecins ont été concernés par ces affaires et sept ont comparu devant la Commission.

Comme lors des années précédentes, les plaintes les plus fréquentes concernent des certificats et attestations établis à la demande de patients en litige. Il faut donc encore rappeler aux membres de l'AMG la nécessité de bien distinguer les allégations des patients des constatations du médecin.

Sincérité n'est pas synonyme de vérité et ne pas garder la distance critique nécessaire expose à des conflits.

Pour ses travaux, la commission bénéficie de l'appui juridique de M^e Philippe DUCOR, avocat-conseil de l'AMG, et du travail de Mme Françoise PERRIER, secrétaire, que nous remercions vivement.

Dr Pierre Beck
Président

Commission d'éthique pour la recherche clinique en ambulatoire dans le canton de Genève

Membres : Docteurs Laurent Gauthey (président, interniste), Stefano Ciaroni (cardiologue), Prof. Jules Desmeules (médecin pharmacologue), Docteurs Jean Golaz (psychiatre) et Isabelle Perrelet-Szabo (pédiatre), Mme Karine Haas (pharmacienne), M. Jean-Pierre Lycuong (infirmier), M^e Pascale Erbeia (avocate).

En 2011, la Commission d'éthique, qui est une commission conjointe de l'AMG et de la Société médicale de Genève, a étudié 34 protocoles de recherche clinique.

2007	2008	2009	2010	2011
23 protocoles	42 protocoles	33 protocoles	26 protocoles	34 protocoles

Après une baisse du nombre de protocoles évalués en 2010, nous avons assisté à une augmentation du nombre en 2011. Cette évolution est intéressante mais peut être fluctuante, car ce début d'année 2012 est plus calme.

Cette année encore, certains rapports d'expérience pratique proposés dans les cabinets médicaux, soit par courrier par les firmes pharmaceutiques soit par les délégués médicaux, n'ont pas reçu l'aval de notre commission d'éthique. Plus que jamais, la commission d'éthique compte sur les médecins pour vérifier et exiger que cette procédure soit respectée et de l'en informer, l'acceptation par une autre commission d'éthique cantonale (Vaud ou Bâle par exemple) ne suffisant pas. Elle rappelle aux médecins la nécessité d'informer leurs patients inclus dans ce type de protocole, qui doivent expressément accepter de participer. Il est nécessaire d'obtenir leur consentement par écrit ou au minimum de manière orale, mais alors en le consignait dans le dossier du patient. L'aval de la commission est aussi un préalable indispensable à toute publication dans une revue scientifiquement crédible.

M^e Erbeia, qui a enrichi la commission par ses compétences juridiques et humaines durant de nombreuses années, a demandé à pouvoir se retirer de notre commission. Nous la remercions encore de tout ce qu'elle lui a apporté. Elle sera remplacée prochainement par M^e Philippe Ducor, avocat-conseil de l'AMG, que la Commission remercie d'avoir accepté cette charge supplémentaire.

Comme chaque année, la commission tient à féliciter les confrères installés en cabinet pour les efforts importants qu'ils consacrent à réaliser ou à participer à ces différents travaux de recherche clinique, qui permettent d'évaluer et améliorer les prises en charge médicales des patients. Elle essaie de les soutenir et de simplifier autant que possible les démarches administratives.

Vu l'augmentation prévisible de la charge de travail, la commission, appelée à se « professionnaliser » davantage, désire renforcer son équipe de milice. D'avance, elle remercie les médecins installés qui voudraient la rejoindre.

Dr Laurent Gauthey
Président

Groupe d'accompagnement des procédures en économicité

L'article 32 LAMal impose aux prestataires de soins d'agir de façon *adéquate, efficace et économique*. L'article 56 précise le devoir de contrôle de ce caractère économique.

Selon l'article 56, al. 5 LAMal, les fournisseurs de prestations et les assureurs doivent prévoir dans les conventions tarifaires des mesures permettant de contrôler le caractère économique des prestations. La mesure la plus courante est la constitution d'une *commission paritaire*, entre association cantonale et Santésuisse, commission chargée d'examiner la situation de médecins dont le mode de facturation est mis en question par les assureurs.

A Genève, la convention tarifaire a été dénoncée de façon unilatérale par Santésuisse pour le 31 décembre 2005. Cette dénonciation a mis un terme à l'existence de la *commission paritaire* pour le contrôle de l'économicité.

En 2007 et 2008, l'Assemblée des présidents des groupes de spécialistes a émis le vœu que, à défaut de commission paritaire, les médecins en prise avec des problèmes d'économicité puissent être soutenus par l'AMG, une conciliation pouvant être préférable à une procédure devant le Tribunal arbitral des assurances sociales. En octobre 2009, Santésuisse a proposé à l'AMG de créer une nouvelle commission paritaire. Devant la difficulté à mettre rapidement sur pied une convention satisfaisante à ses yeux, mais devant la nécessité d'intervenir dans trois cas pendants, le Conseil de l'AMG a créé, en septembre 2010, un groupe d'appui ponctuel pour aider les trois médecins concernés. Ce groupe de travail a été composé du Dr Pierre-Alain Schneider, président de l'AMG, des docteurs Jacqueline Caillat et Jean-Claude Brückner, membres du Conseil. Il est appuyé par le Dr André Assimacopoulos, expert tarifaire.

Le rôle de l'AMG a été d'apporter un soutien technique aux membres visés et de garantir une égalité de traitement entre les différents cas. Ces trois cas se sont conclus par deux décisions de classement et une décision de rétrocession négociée.

S'étant révélée concluante, cette expérience a été poursuivie par le groupe d'accompagnement en 2011, ses membres étant conscients des limites de sa mission en l'absence d'un règlement formalisant l'intervention de l'AMG.

Santésuisse procède le plus souvent par une approche en trois étapes. Les cabinets médicaux sont soumis annuellement à une analyse statistique *ANOVA*, où le dépassement de certaines limites déclenche lesdites *procédures en économicité* : en première étape, une demande écrite d'éclaircissements par une *lettre d'information* ; en deuxième étape, un *entretien* ; et en dernière étape, une *séance de conciliation* relative à une demande de rétrocession d'honoraires.

Pour chaque étape, les médecins ont le choix de demander ou non l'assistance de l'AMG ou de leur groupe de discipline, qui n'ont pas connaissance des procédures engagées par Santésuisse : les médecins concernés ne peuvent donc être soutenus que s'ils le demandent et se manifestent expressément auprès de l'AMG ou de leur groupe de discipline.

En 2011, les procédures ont porté sur les chiffres statistiques de 2009. En ce qui concerne le canton de Genève, Santésuisse a envoyé 31 *lettres d'information*, convoqué 19 médecins pour un *entretien* et cité quatre médecins en *séance de conciliation*.

Cinq confrères ont demandé à être accompagnés lors des *entretiens* et trois lors de la séance de *conciliation*. Dans ces trois derniers cas, la conciliation s'est conclue par un accord quant au montant d'une rétrocession. A défaut d'accord, Santésuisse peut porter le dossier devant le Tribunal arbitral.

En 2012, l'AMG tirera le bilan de ce soutien expérimental aux médecins concernés par des procédures d'économicité.

Pour le Groupe d'accompagnement :
Dr Jean-Claude Brückner

**MARRE
D'ÊTRE PRESSÉS
COMME DES CITRONS**

**FIN DU LIBRE CHOIX
DE MON MÉDECIN
NON
AUX RÉSEAUX IMPOSÉS**

Notation du 17 juin 2012
Objet Médical N°3 - Réseaux de soins





Evolution de l'effectif des membres 2011

Nouveaux membres : 100 nouveaux membres ont été admis

Virginie	AESCHBACH BOLZANI	Sarah	GUBSER
Astrid	ALLEGRE	Xavier	GUY
Edoardo	BAGLIVO	Christophe François	HSU
Javier	BARTOLOMEI	Irène	ISELIN-CHAVES
Carine	BECH-STAPFER	Oana	ISOARD
Taoufik	BEKRI	Anchy Asher	IVANIR
Moez	BELDI	Behrooz	KASRAEE
Samir	BELLARA	Aqal Nawaz	KHAN
Avigael	BENHAMOU SENOUF	Abdul Razzak	KOURHANI
Frédéric	BENOIT-GONIN	Jolanta Katarzyna	KOZLOWSKA
Cindy	BERNARD GRICHTING	Nouchine	KRAMER KOPITZ
Chiara	BERTIN	Sophie	LARIGALDIE
Martine	BIDEAU SAR	Nadia	LE FRANCOIS DES COURTIS
Brigitte	BIRCHMEIER	Jean-François	LE GOFF
Tina	BOUCHET	Catherine	LIBEREK
Vincent	BOUTIER	Eric	LUKE
Wilfried	BOUVAIS	Léa	MAKOUNDOU
Anne	BRAWAND BRON	Vincent	MAKOUNDOU
Pascal	BUCHER	Isabelle	MASOUYE
Olivier	BULIC	Roderick	MATTHEWS
José-Angel	CAMPOS	Poyo Paul	MBAYO
Cristina	CANTO	Saïd	MROUE
Anne	CARECCHIO	Thai	NGUYEN-TANG
Pierre	CHARBONNET	Alcides Milton	ORIHUELA FLORES
Yves	CHOLLET	Valentina	OTAL-PRADAS
Michaela	CONSTANTINESCU	Thierry Daniel	PACHE
Dino	CONSTANTINIDIS	Aristotelis	PANOS
Rola	DARWICHE	Samuel	PARIS
Samir	DBEISSI	Frank	PILLEUL
Juliane	DE SEPIBUS-FRANCOIS	Marianne	PREVOT
Laurent	EJNES	Irene-Fiona	RADOVANOVIC POURNARAS
Marie-Luce	FEUILLADE	Soudabeh	RASSOULI-HYKA
Alain	FORSTER	Griselda	RESEK MINCARELLI
Dominique	FOURNIER	Céline Dominique	REVAZ-KUCHLER
Tony	FRACASSO	Alexandra Kathryn	REVERDIN
Marieke	FREI	Sylvain	RICHARD
John	GEORGE	Grégoire	RUBOVSKY
Eric	GERSTEL	Elisabeth	SAMBIAN NOEL
Cedric	GILLABERT	Simona	SANGERMANI ARNOLDI
Marc	GIRARDIN	Mark	SARTORIUS
Angelos	GKOMOUZAS	Elena	SAVVA
Ana	GODINHO LOURENCO	Till	SAXER
Elsa Diana	GONZALEZ NGUYEN-TANG	Isabelle	SCHNYDER SCHRIBER

Peter	SCHRIBER	Arnaud	TRIPET
Monia	SOSA MASCAREL	Jan	VAN AAKEN
Alessandra	SPADA	Raquel	VILARINO
Virginie Emmanuelle	STRINGINI	Maria Gabriella	VINCENTI
Fabienne	TAUGWALDER	Alain	VONLAUFEN
Michela	TEMPIA-CALIERA	Laurence	WASEM
Camille	TOULOU ABAH	Philippe	WÜTHRICH

Décès : 19 consœurs et confrères nous ont quittés

Silvia ACKERMANN	11.12.2011
Fernand BORER	16.07.2011
Philippe BOVIER	27.07.2011
Blaise Alain BRON	12.08.2011
Jo Antoine BUGMANN	30.06.2011
Andrée DAYER HAENNI	28.05.2011
Eric ENGEL	09.09.2011
Ladislav HORVAT	06.06.2011
Gérard KOHLER	10.11.2011
Renato LODI	21.02.2011
Pierre MAURICE	28.04.2011
Michel MENKES	23.10.2011
Charles ROLLIER	29.09.2011
Dominique ROUILLER	30.03.2011
Arnold RUSSBACH	04.01.2011
Michel TABRIZIAN	10.11.2011
Willy TAILLARD	22.01.2011
Roger WEIL	29.09.2011
René WISMER	01.02.2011



Membres passifs (50)

Hormoz	AZARMSA	Evelyne	KOLATTE
Jean	BALLAMAN	Peter	KUHN
Pierre	BECKER	Anne-Lise	LECOURT
Claude	BOLOGNINI	Gabriel	LECOURT
François	BORST	Jean	MAEDER
Pascal	BOYMOND	Marcelle	MEGRET
Ulrich	BRAND	Ernest	MEYER
Jean-Claude	CHEVROLET	Bernard	MIEGE
Raoul	DE SEIGNEUX	François	MONNIER
Bernard	DE WURSTEMBERGER	Delphine	MOTTU
Anne	DIAS-GRETILLAT	François	MOTTU
Hông-Nhung	DOUCOT-NGUYEN	Renate	PEYTREMANN
Claude Paul	DUBOIS	Barbara	POLLA
Philippe	DUCOR	Jacques	RICHARD
Eric	FAVROD-COUNE	Eric	ROSSET
Jean-Paul	FEHLMANN	Paul	ROTH
Marilena	FORNAGE	Avinoam	SAFRAN
Jean	GARCIA	Sogomon	SETYAN
Pedro	GONCALVES	Jaqueline	STAROBINSKI
Jean	GONTIER	Marinette	VAUCHER BERNEY
Edouard	GRASSET	Vladimir	VELEBIT
Danielle	GROUX-FREHNER	Christian	VIQUERAT
Messaoud	HAROUD	Eric	VOLLENWEIDER
Jean-Blaise	HEMMELE	Jean-Pierre	WENGER
Jean-Claude	JUSTAFRE	Hélène	ZURCHER-DUBOIS

Membres en congé (4)

Gloria	DESTHIEUX
Laura	MACH
Michèle Andrée	SIEGENTHALER
Barbara	SPAHN

Démissions (7)

Dalila	ADJAOUD
Jean-Marie	ANNONI
Séverine	CESALLI
Jean-Bernard	DUBUISSON
Patrice	ENGELBERTS
Patrick	MONNARD
Jacques	MORAND

Etat des membres au 31 décembre 2011 :

	2354 membres	(815 femmes, 1539 hommes)
soit :	1913 membres actifs	(719 femmes, 1194 hommes)
	405 membres passifs	(82 femmes, 323 hommes)
	36 membres en congé	(14 femmes, 22 hommes)

AMG
Rue Micheli-du-Crest 12
1205 Genève
Tél. 022 320 84 20
Fax 022 781 35 71
info@amge.ch